

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre,
Le 30 avril à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 18 avril 2024,
S'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Etaient présents : Fabienne POUZET, Éric CUSEY, Virginie FAVIER, Pascal LEFEVRE,
Sylvie MOREAU, Anne-Claire AUGEREAU, Pierre ABRIAT,
Karine VILLANNEAU et Bertrand QUINTARD

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 18
Présents : 10
Votants : 13
(dont 3 mandats)

Absents excusés : Louis-Marie MERCERON qui a donné pouvoir à Virginie FAVIER
Catherine PINEAU qui a donné pouvoir à Éric CUSEY
Christelle GIRAUD qui a donné pouvoir à Sylvie MOREAU
Thibault BONNANFANT

Absents : François GUILLOT, Éric MILLET, Cécile THOMAS et
Stéphanie WANLIN GUERINEAU

Affiché le 3 mai 2024

Secrétaire : Louis-Marie MERCERON

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.
Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

MODIFICATIONS ET AUGMENTATIONS DE CRÉDITS (délibération n° 2024-04-09)

Décision modificative n° 1

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide les modifications de
crédits suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSE				RECETTE			
Article	Niveau contrôle	Intitulé	Montant	Article	Niveau	Intitulé	Montant
10226	10	Taxe d'aménagement	19 000,00	021	021	Transfert section fonc	-12 900,00
231	23	Travaux de voirie	6 600,00	024	024	Produit des cessions	12 900,00
212	1005	Aménagement Vergé	900,00	10226	10	Taxe d'aménagement	16 400,00
				1641	16	Emprunt	10 100,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSE				RECETTE			
Article	Niveau contrôle	Intitulé	Montant	Article	Niveau	Intitulé	Montant
023	023	Transfert investissemnt	-12 900,00	7751	77	Produit des cessions	-12 900,00
60618	011	Autres fournitures	-3 485,00				
62878	011	Ribambelle	700,00				
65748	65	Subventions	1 485,00				
7391112	014	Dégrèvement TH	1 300,00				

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-François RENOUX



La secrétaire de séance,
Fabienne POUZET

